

**Procès-verbal de la réunion du conseil Municipal de  
La BASTIDE SOLAGES**

**Session ordinaire du 23 février 2024**

Le vendredi 23 février 2024 à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Malory CASTAING (1<sup>ère</sup> adjointe) en l'absence de M. André ROUQUETTE

**Présents :** Malory CASTAING, René BEL, Elian ROQUES, Joël MAUREL, Marie-Mélanie PELFORT, Sophie TERRAL, Jacques MOLINIER, Geneviève ASTOUL, Aurélie ALIBERT

**Excusées :** André ROUQUETTE, David MALLEVIALLE

**Pouvoir de :** André ROUQUETTE à Malory CASTAING, David MALLEVIALLE à Jacques MOLINIER

**Secrétaire de séance :** Marie-Mélanie PELFORT

**ORDRE DU JOUR**

Approbation du PV du Conseil du 26/01/2024 – **Adopté à l'unanimité**

**Délibérations :**

**20240223DEL01 - Choix prestataire adressage**

Mme CASTAING Malory rappelle au conseil l'obligation d'effectuer l'adressage sur la commune avant le 30 juin 2024. Elle indique que deux devis ont été effectués. Après examen des devis, il en résulte que La Poste est la mieux placée pour effectuer l'adressage.

**Adoptée à l'unanimité dont 2 pouvoirs**

**20240223DEL02 – Cœur de Village et RD 555 en traverse : Sollicitation des aides financières sur 3<sup>ème</sup> tranche**

Malory CASTAING, rappelle qu'en séance du 26 février 2021, le Conseil a validé un plan de financement du programme d'aménagement du cœur de village, de la réhabilitation d'une maison et d'un atelier en café associatif sur un montant global de 888 500 € HT.

Toutefois, les modalités d'intervention ont été modifiées. Ainsi, il y a lieu de scinder le projet en trois tranches : la voirie locale, le café associatif et les espaces publics.

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil municipal de solliciter les différents partenaires financiers (Etat, Département, Communauté des Communes du Réquistanais et Région) sur la 3<sup>ème</sup> tranche pour un montant HT de 226 802.75 €.

**Adoptée à l'unanimité dont 2 pouvoirs**

**20240223DEL03 – Demande d'aide DETR pour l'adressage**

Mme CASTAING Malory indique au Conseil Municipal qu'une subvention peut être demandée à l'Etat dans le cadre de la DETR pour le projet d'adressage de la commune.

Les services en Préfecture indiquent que le montant de l'aide peut s'élever jusqu'à 50 % sachant qu'il y a un plafond d'attribution de 10 000 €.

Suite au devis de La Poste se détaillant comme suit :

Total de 10000.16 € HT :

2164.76 HT : Etude de réalisation

7835.40 HT : exécution

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter cette aide de 50% soit 5000,08 € HT.

**Adoptée à l'unanimité dont 2 pouvoirs**

.../...

**20240223DEL04** – Spécifique pour la DETR : sollicitation des aides sur Cœur de village et adressage

Mme Malory CASTAING, rappelle que les travaux de la 3ème tranche du projet « Cœur de village et création d'un espace de vie rurale » ainsi que pour l'adressage sont éligibles à la DETR.

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter ces deux demandes d'aides spécifiques par dématérialisation : pour la 3ème tranche = 56 700,69 € et pour l'adressage = 5 000,08 €

**Adoptée à l'unanimité dont 2 pouvoirs**

Les questions diverses n'ayant pas été exceptionnellement portées à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h00

Signature de Mme CASTAING Malory

Signature du secrétaire de séance